

## **Procès-verbal 2014/5 du 13 mai 2014**

### **Séance du 13 mai 2014**

L'an deux mil quatorze, le treize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

Etaient présents : M. GUILBERT Alain, M. FORSCHLÉ Jean-Pierre, M. LECLERCQ Guillaume, M. FOSSÉ Michel, M. BÉNARD Eric, M. AUDIGER Serge, M. LETELLIER Gérard, Mme SANSON Sophia,

Absents :

Absent excusé : M. DELAFOSSE René ayant donné pouvoir à M. DODELIN François

Secrétaire de Séance : M. AUDIGER Serge

Délibération pour ajouter à l'ordre du jour, la délibération du prix et des conditions concernant l'achat du terrain de Monsieur VALLE, place de la Chapelle.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **Approbation du compte rendu du 24 Avril 2014.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le compte rendu de la réunion du 24 Avril 2014 à l'unanimité des voix.

### **Vote de la subvention pour la nouvelle association « Les Joyeux Goupillons ».**

Monsieur le Maire a eu une demande de subvention avec un budget prévisionnel le montant de cette demande est de 700 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention à la nouvelle association « Les Joyeux Goupillons » à hauteur de 700 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accorde la subvention de 700 euros à l'Association « Les Joyeux Goupillons ».

### **Choix du devis pour les plantations des talus pour la salle polyvalente**

Monsieur le Maire à présenté deux entreprises qui nous ont fait parvenir un devis pour les plantations des talus de la salle polyvalente.

Entreprise DELAFOSSE de Butot pour un montant HT de 6 436,80 € ;

Entreprise DUJARDIN de Bures pour un montant HT de 6 496,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de retenir l'Entreprise DELAFOSSE pour un montant de 6 436,80 € HT .

## **Délibération du prix et des conditions concernant l'achat du terrain de Monsieur VALLE, place de la Chapelle**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal la négociation qu'il avait eu avec Monsieur et Madame VALLE fixant le prix à 4 € le m<sup>2</sup> et la prise en charge du déplacement de la clôture par la Commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le prix et les conditions concernant l'achat du terrain de Monsieur VALLE, place de la Chapelle.

L'achat du terrain représentant 772 m<sup>2</sup> cadastrée section AC n° 203.

### **Questions diverses :**

Monsieur BÉNARD Éric a interrogé Monsieur le Maire dans le cas de la création d'une association des Aînés, la possibilité d'obtenir une subvention de démarrage.

Monsieur le Maire a répondu positivement.

La séance est levée à 19 h 15.